

Scandale à la Mairie d'Aix qui finance les associations aidant les clandestins !

écrit par Josyane Solari | 3 avril 2017

Lettre ouverte au maire d'Aix-en-Provence, Mme Maryse Joissains

Madame le Maire,

Vous avez rendu les subventions aux associations immigrationnistes et anti-France au conseil municipal du 31 mars 2017. En signe de protestation je n'ai pas assisté au CM. (1) Certains diront que la politique de la chaise vide n'est pas la bonne. Charles de Gaulle l'a fait. Loin de moi bien évidemment l'idée de me comparer à lui mais ce geste à ma toute petite échelle est un geste de résistance à ce que vous tous les UMP/LR,PS,UDI et consorts avez fait de notre pays en 40 ans.

Pour ne pas assumer votre indigne reculade, vous vous abritez derrière la lettre du préfet socialiste délégué à l'égalité des chances (2) en date du 17 mars 2017 dont vous aviez sollicité l'avis sur les trois associations ATMF, AITE et ASTI par une lettre du 19 janvier 2017. Coupable mais pas responsable n'est-ce-pas Madame le Maire ! Vous devez assumer pleinement vos choix anti-France et pro-migrants. Vos effets de manche aux différents conseils municipaux ne suffisent plus à enfumer les citoyens aixois et moi en particulier.

Vous êtes responsable de la décadence de notre pays car vous êtes élue depuis très longtemps et comme les politiques de tout bord vous menez notre pays à sa perte. Je devrais dire nos pertes : d'identité, de liberté, d'us et coutumes, de mode de vie, de civilisation, de culture etc.

Que dit la lettre du préfet :

«Je vous confirme que l'Etat suit et soutient ces associations à plusieurs titres, que ce soit pour leurs actions couvertes par le contrat de ville ou sur des projets spécifiques mis en œuvre directement par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET). En 2016, sur les crédits ayant pour objet «l'intégration et l'accès à la nationalité française – accompagnement des étrangers en situation régulière», les trois associations ont obtenu un financement sur Aix- en-Provence de :

- AITE : 14000 euros
- ATMF : 20000 euros
- ASTI : 25000 euros

Ces actions visent les primos arrivants en France depuis moins de 5 ans qui ont signé un CAI (Contrat d'Accueil et d'intégration)...et qui veulent rester durablement sur le territoire»

Mes commentaires : Mme le Maire, ce préfet est un menteur car n'oubliez pas que j'ai lu les rapports d'activité de ces associations et elles s'occupent aussi des clandestins donc des délinquants rentrés illégalement en France et qui devraient être renvoyés d'où ils viennent et non aidés avec l'argent du contribuable. Que font vos élus ? Bien évidemment personne lit les documents. Je vous rappelle que je suis la seule à avoir demandé la comptabilité, les rapports d'activité, le Grand Livre de ces associations. Personne ne l'avait fait jusqu'à présent. Et là on en apprend des choses ! Allons Mme le maire, un peu de sérieux et assumez le manque d'implication de vos élus responsables des associations car ils sont dans la même idéologie que les personnes qui nous gouvernent depuis 40 ans, c'est-dire tout pour les autres et peu pour les nôtres. Le politiquement correct et la compassion à sens unique marchent à plein régime.

«8.500 € de subventions ont été également attribuées par l'État à l'association

ASTI, 5.000 € à ATMF et 5.000 € à AITE» au titre du Contrat de Ville»

Mon commentaire : le contrat de ville c'est la nouvelle appellation de la Politique de la Ville qui a coûté aux contribuables français 100 milliards d'euros en 30 ans. Et ça continue puisqu'à ce titre vous Mme le Maire et l'État continuez la gabegie. Que vous rénoviez les quartiers c'est bien et nécessaire et l'État aide les municipalités pour cela. Ce qui n'est pas acceptable ce sont les subventions données à tort et à travers aux associations à des fins électoralistes et politiques.

«Sur les crédits spécifiques à la lutte contre les discriminations et l'accès aux droits, la CGET par l'intermédiaire de la DRDJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale) a versé 6.000 € à l'ASTI, 28.500 € à l'AITE. Le projet a pour objectif de lutter contre les discriminations dues à la méconnaissance de la langue française et aux difficultés d'utilisation des outils de la vie moderne (voiture, informatique) et de permettre une meilleure compréhension de l'environnement social et culturel et un accès facilité à l'emploi et aux droits en général»

Mes commentaires : l'Accès aux droits ? A quoi sert la Maison de la Justice et du Droit d'Aix-en-Provence : Ecoute, Information, Accompagnement, Services gratuits et confidentiels.

Bien évidemment cette maison est située au Jas de Bouffan dans un quartier prioritaire et a coûté au contribuable : 419.409,00 € dont Département : 209.704,50 €, EPCI : 83.881,80 €, Etat : 41.940,90 €, autofinancement commune : 88.881,80 € ? Cette structure est rattachée à la Direction de la Politique de la Ville et propose des permanences gratuites dans les quartiers faisant partie du fameux contrat de ville ex Politique de la Ville).

Je vous rappelle que l'ASTI donne des cours d'arabe ! Remarquez, cela correspond exactement au programme socialiste d'effacement de la France de Mme Belkacem ...

L'ISESCO, ça vous dit quelque chose, Mme Le Maire puisque je vous ai fourni les documents de cette organisation faisant partie de l'OCI (l'Organisation de la Conférence Islamique – 57 pays musulmans). Mme Belkacem ne fait qu'appliquer son programme.

«Les actions de ces associations sont évaluées et suivies régulièrement par les différents services de l'État : délégué du Préfet et agents de la DRDJSCS. L'ATMF bénéficie en outre d'un financement de poste d'adulte relais et a fait l'objet d'un contrôle administratif par mes services le 16 octobre 2016. Le bilan de ce contrôle est satisfaisant.rien ne peut nous laisser penser que l'utilisation des crédits de l'État pourrait être faite à des fins politiques et/ou pour contrevenir à nos valeurs républicaines et à la loi»

Mes commentaires : La conclusion du préfet me laisse sans voix. Après tout ce que je vous ai démontré sur les activités de ces associations sues de tous car elles ne s'en cachent pas, vous osez vous cacher derrière le paravent du préfet pour vous dédouaner de votre volte-face ? (3)

En conclusion madame le Maire, vous faites partie des fossoyeurs de la France, les électeurs s'en souviendront pour les prochaines élections.

PS : Mme le Maire, je vous signale que ces trois associations font partie du collectif aixois AGIR. Depuis 2015 ce collectif regroupe 26 associations du pays-d'Aix et de la région pour coordonner une aide aux réfugiés sur le territoire d'Aix. Il y a : la Cimade (comité inter- mouvements auprès des évacués) une association de solidarité active avec les étrangers, membre de la Fédération protestante de France. Elle reçoit de l'État français 4,5 millions d'euros de subventions publiques annuelles ! Il y a aussi, l' AITE, ATMF, ASTI, ATTAC,

LDH, LICRA, Osez le Féminisme, l'Entraide protestante, Faire village ensemble, APC (Aix- en-Provence citoyenne), Couples et Familles, Demeter-Core, Secours catholique, Secours populaire, Résister aujourd'hui etc. Toutes leurs actions sont

politiques, allez sur leurs sites internet, c'est très instructif !

1) mon pouvoir

2) lettre du préfet [2017.03.17 Lettre réponse du préfet au maire d'Aix sur assos](#)

(3) ma question orale au CM du 13 décembre 2016 [2016.12.13 question orale CM](#)